

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu  
des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)  
L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires  
pour les seuls essais couverts par l'accréditation

## N° RA17-0311

Valable 5 ans à compter du 22 novembre 2017

**Matériau présenté par :** BOCCHIOTTI SpA  
Via dei Valtorta, 45  
20127 MILAN  
ITALIE

**Marque commerciale :** A80418 - DB BR100 White RAL 9010: Rigid PVC for electric  
cable trunking systems

**Description sommaire :** Plaque plane et rigide à base de polychlorure de vinyle ignifugé,  
de charges minérales et de pigments.  
Masse surfacique nominale : 6 kg/m<sup>2</sup>.  
Epaisseur nominale : 4 mm.  
Coloris : blanc (RAL 9010).

**Nature de l'essai :** Essai par rayonnement

**Classement :**

### M1

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) :** Non limitée a priori.  
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA17-0311 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 22 novembre 2017

**Le Chef du Laboratoire  
Réaction au Feu**

**Nicolas ROURE**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.